

Les c@hiers du Fonds Houtman n°21

octobre 2016



L'ensemble des photos de ce Cahier sont extraites du livre «Au travers des barreaux – Regards de jeunes privés de liberté» (DEI-Belgique). Elles ont été prises par des jeunes placés au sein de la section «Mineurs dessaisis» du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert.

ÉDITO

De plus en plus, dans ce XXI^e siècle aux contours incertains, notre monde semble déboussolé.

Craintes légitimes pour la sécurité, explosion des inégalités, perception d'une certaine impuissance dans le chef de nos gouvernants, ... La liste est longue et, pour reprendre une phrase de Flaubert, « l'avenir nous tourmente, le passé nous retient, peut-être est-ce pour cela que le présent nous échappe ».

Dans ce contexte tendu (« qui sème la misère récolte la colère »¹), la tentation de la mise à l'écart du surnuméraire peut vite devenir une réalité sociétale incontournable et, de son côté, le recours à l'enfermement se profiler comme une pseudo-solution aux maux de notre société.

Evolution qui peut effrayer car, d'une part, dans une démocratie, « idéal toujours inachevé, en construction permanente, la frontière entre crispations (...) autoritaires (...) et dérives totalitaires n'est jamais totalement étanche »² et, d'autre part, les dégâts humains qui découlent d'une incarcération restent, pour la personne enfermée comme ses proches, dévastatrice sur le plan humain.

Conscient que « l'ordre pour l'ordre châtré l'homme de son pouvoir essentiel qui est de transformer et le monde et soi-même »³, depuis plusieurs années, plutôt que de construire des murs en pagaille, le Fonds Houtman, lui, a fait le pari de jeter des ponts :

En épaulant tout d'abord des projets qui, précisément, visent à maintenir des liens, à penser à demain -la sortie- et à ce qui fait société. Dans ce cadre, la préservation coûte

LE DOSSIER

Enfance et enfermement

Enfance et enfermement	2
L'impact de l'enfermement sur les enfants : historique des actions du Fonds Houtman	3
ECHOS FONDS	9

que coûte des liens familiaux a tout à la fois la vertu de sauvegarder les droits fondamentaux de l'enfant mais, aussi, le temps d'une visite, de permettre à celui ou celle derrière des barreaux d'encore pouvoir se vivre, se ressentir, comme un être humain à part entière.

Et, ensuite, en encourageant DEI-Belgique (Défense des Enfants International) dans son projet international de contrôle des lieux de détention pour mineurs. Outre la vertu de mettre en évidence ce qui, trop souvent, reste caché, cette initiative s'inscrit également dans le sens de ce qui est réclamé par les Nations unies. En effet, notre pays a signé en 2005 le Protocole facultatif de la Convention des Nations-Unies contre la Torture (OPCAT) ce qui l'oblige à mettre en place un Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP), répondant aux exigences spécifiées par les Nations-Unies. Déposé à la Chambre des représentants, le projet de loi, affreusement intitulé « Pot-Pourri IV », propose d'ailleurs un ensemble de modifications relatives à la surveillance des prisons et jette ainsi les bases d'un futur MNP.

De la sorte, en mettant en évidence ce qui peut être fait, le Fonds Houtman continue à tenter, à sa modeste échelle, de contribuer à l'édification d'un monde plus juste.

Vaste entreprise mais, après tout, comme l'écrit le poète Labid :

*« Les gens sur cette terre ne sont que des ouvriers
Qui travaillent chacun au palais bâti en commun
Puis quittent, l'un après l'autre, les murs qu'ils ont bâtis
Afin que les suivants viennent couronner l'édifice ».*

1 Monique Pinçon.

2 Edwy Plenel.

3 Antoine de Saint-Exupéry.

Benoît Van der Meerschen
Vice-Président du Fonds Houtman.



Enfance et enfermement

La prison n'est pas un univers réservé aux adultes. Des adolescents sont détenus en IPPJ, d'autres sont internés dans des institutions psychiatriques. Les centres fermés pour demandeurs d'asile retiennent des mineurs... Quelles sont leurs conditions de vie ? Comment les améliorer ? De très jeunes enfants – ils ont moins de trois ans – partagent parfois la cellule de prison de leur mère ou sont forcés, en raison de son incarcération, de grandir loin d'elle. Quels sont les impacts de la détention d'un parent sur le psychisme d'un jeune enfant ? Le Fonds Houtman a soutenu ces dernières années deux projets importants touchant à ces thèmes sensibles.

Contrôler les conditions de détention des jeunes

Quelles sont les normes et les lois nationales et internationales en vigueur ? Sont-elles respectées ? Comment s'en assurer ? L'ONG Défense des Enfants International (DEI) a mené un large travail d'enquête et d'analyse dans quatorze pays, à la suite duquel deux documents de référence ont été publiés : le rapport du projet **Children's Rights Behind Bars** et l'outil **Guide pratique/Monitoring des lieux où des enfants sont privés de liberté**.

Benoît Van Keirsbilck est le directeur de l'antenne belge de DEI. Il est l'initiateur du projet. « DEI est un réseau implanté dans une cinquantaine d'états, explique-t-il. Les questions prioritaires que nous traitons sont liées à l'enfant et à la justice : les mineurs auteurs de délits ou d'infractions, les jeunes qualifiés de délinquants et leur privation de liberté dans ce cadre, mais également tout type de situation où les enfants sont confrontés au monde de la justice en tant que victimes ou témoins, ou demandeurs de faire respecter leurs droits. » L'ONG agit également sur les lois, les dispositifs en place, les mécanismes d'assistance et d'accompagnement. « Nous essayons d'infléchir le système de justice pour qu'il tienne compte du fait qu'une partie de son public est mineure et a donc peut-être moins de compétences et de capacités à comprendre comment il fonctionne. Ces jeunes ont moins accès à l'information, moins de possibilités d'être défendus et d'être véritablement entendus », poursuit-il.

S'il existe des systèmes de contrôle relativement performants, des mécanismes de prévention, des structures de médiation au



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par Stéfano, mineur dessaisi à Saint-Hubert.

niveau national, européen ou international – comme le Comité de Prévention de la Torture, leur approche est rarement propre à la situation des enfants. C'est cette brèche que Benoît Van Keirsbilck entendait combler. « Nous sommes persuadés que leur détention nécessite un regard plus acéré et des standards plus spécifiques, dit-il. Il est important également que les évaluateurs aient une sensibilité et une capacité à entrer en interaction avec les enfants privés de liberté. » La composante belge de l'ONG a reçu 500 000 euros de subsides européens et s'est adjoint les compétences d'une dizaine d'experts de renommée mondiale. Restaient 20 % de cofinancement à trouver, cofinancement qui a pu être matérialisé par l'apport du Fonds Houtman.

Partenaires

Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, France, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, le Centre des Droits de l'Enfant (République de Serbie), The Howard League for Penal Reform (Royaume-Uni), l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et le Conseil de l'Europe (CoE).



Un travail en plusieurs temps

La première étape a été de répertorier les instances de monitoring et les mécanismes de plainte. En clair, et pour chaque pays : qui surveille la manière dont la détention des enfants est mise en place et comment sont respectés leurs droits fondamentaux. Quand ça se passe mal pour un enfant par exemple, quelles sont ses possibilités de tirer la sonnette d'alarme, sachant qu'il est soumis à un rapport de force favorable au système ? « Nous avons dégagé une vue d'ensemble d'à peu près tous les mécanismes existants. Les modèles exportables, les bonnes pratiques locales, tous les éléments intéressants ont été mis en exergue » dit Benoît Van Keirsbilck. Un rapport a été rédigé pour chaque état. La version belge est le fruit d'un travail approfondi région par région.

La rédaction du guide pratique a suivi. « La première partie est descriptive du contexte de la privation de liberté et du fonctionnement des différents mécanismes de contrôle existants, explique Sarah Grandfils, coordinatrice du projet Children's Rights Behind Bars. La deuxième a pour but d'aider les visiteurs à élaborer une stratégie de monitoring, à préparer leur venue, à suivre les mesures d'exécution, à rédiger des rapports. Le guide leur fournit une grille d'analyse des conditions de privation de liberté et du traitement réservé aux enfants au regard des normes et standards européens et internationaux applicables dans ce domaine. Ce sont des questions que l'on suggère au visiteur de se poser et on lui propose des indicateurs qui lui permettent de réunir des éléments de réponse. On va notamment l'inciter à s'entretenir avec les enfants eux-mêmes, avec leur avocat, avec le personnel, avec la direction. C'est un outil qui place l'enfant au centre de l'évaluation et on veillera toujours à recueillir son point de vue. »

Les jeunes ont participé

De nombreuses ressources ont été mobilisées, permettant de mener des actions en parallèle. Plusieurs rencontres ont été organisées en Belgique et un travail a été mené avec les jeunes détenus à l'IPJP de Saint-Hubert. L'ONG leur a proposé un atelier photo pour exprimer leur point de vue, faire part de leur expérience. Un photographe professionnel, Thomas Freteur, leur a transmis des bases techniques puis, en deux groupes



Couverture du livre « Au travers des barreaux. Regards de jeunes privés de liberté » (DEI-Belgique)

de cinq ou six, les jeunes ont pu disposer des appareils pendant quelques jours. « Notre idée était de créer un outil de sensibilisation. Nous l'avons voulu participatif. Ce n'est pas si souvent qu'on leur fait confiance de cette façon, qu'on les écoute, qu'on leur donne une certaine forme de pouvoir », note Andrea Salcedo, chargée de projets à DEI-Belgique. En amont, le travail a porté sur le choix de ce qu'ils allaient montrer et comment, sur le message et le ressenti qu'ils souhaitaient faire passer. Le

sens du juste et de l'injuste a émergé. Quelques-unes de leurs réflexions accompagnent les clichés retenus pour illustrer le livre

L'impact de l'enfermement sur les enfants : une préoccupation qui n'est pas neuve pour le Fonds Houtman...

Les enfants de parents détenus

1995

Prix en faveur de Sophie Buyse et du Relais Enfants-Parents

2002-2006

Appel à projets en faveur des enfants de parents détenus, avec 4 axes pour les actions soutenues :

1. Le développement et l'amélioration des espaces enfants et des visites spécifiques centrées sur la qualité de la relation entre l'enfant et son parent détenu.

9 actions sous cet axe : 5 menées par le Relais Enfants-Parents ; 1 par l'ORS Espace Libre ; 1 par le Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Verviers ; 1 par la prison de Dinant et 1 par le Centre de détention de St-Hubert.

2. Le développement et/ou le soutien de lieux et de services spécifiques d'accueil et d'information des familles à l'entrée ou à proximité immédiate des établissements pénitentiaires.

1 action sous cet axe, par le Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Bruxelles II (St-Gilles).

3. La réalisation d'outils concrets permettant le dialogue avec l'enfant et l'information de la famille (vidéos, BD, affiches, dessins, etc.).



1 action, la réalisation de la brochure « Petit Tom en visite », toujours disponible et diffusée actuellement.



Au travers des barreaux, Regards de jeunes privés de liberté, qui a pour vocation d'expliquer comment fonctionne la justice des mineurs dans un langage accessible. Cette production artistique est aussi une manière d'humaniser les débats. Benoît Van Keirsbilck y est très attentif. « A force de parler de standards internationaux et de normes, on s'éloigne des jeunes tout en s'y intéressant, dit-il. Ils ne peuvent évidemment pas être parmi nous mais ce livre et l'exposition qui l'accompagne nous ramènent leur parole, les replacent symboliquement au centre des préoccupations. »



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par un mineur dessaisi à Saint-Hubert.



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par Thug Life, mineur dessaisi à Saint-Hubert.

Contact

DEI-Belgique

Rue du Marché aux Poulets, 30 - 1000 Bruxelles

+ 32 (0)2 203 79 08 – info@dei-belgique.be

www.defensedesenfants.be et

www.childrensrightsbehindbars.eu/fr

La plupart des outils réalisés dans le cadre de ce projet sont disponibles sur ce dernier site.

Les enfants face à l'incarcération de leur mère

Des chercheurs du Panel Démographie Familiale et du Centre de recherche et d'interventions sociologiques de l'Université de Liège (CRIS) se sont rendus dans les prisons de Lantin, Mons et Berkendael (Bruxelles) pour évaluer les conditions de vie et les relations familiales des enfants de moins de six ans dont la mère est incarcérée. Dans la grande majorité des cas, c'est la mère qui s'occupait de l'enfant avant la détention. Leur séparation engendre des conséquences sur le psychisme et le développement d'autant plus graves et persistantes qu'elle se produit dans la petite enfance.

Cette recherche a mis en évidence des besoins très spécifiques à cette tranche d'âge. En collaboration avec des acteurs du monde judiciaire, policier et associatif, elle a abouti à de nombreuses recommandations.

Comment se passe une arrestation en présence des enfants et comment sont-ils pris en charge ? Que leur dit-on ? Comment se passent une grossesse et un accouchement en prison ? Les lieux sont-ils adaptés à l'hébergement d'enfants en bas âge ? Comment le lien s'entretient-il ensuite ? Comment se prépare la libération ?

Cette recherche a été menée d'octobre 2011 à décembre 2013 par Salim Megherbi, Aude Lejeune et Stéphanie Linchet, sous la direction de Marie-Thérèse Casman, Frédéric Schoenaers et Laurent Nisen. Ils ont collecté des informations relatives à la situation de 39 mères détenues ayant un enfant de moins de six ans, et de 56 enfants âgés de moins de six ans. Parmi ces enfants, 10 sont nés durant la détention, dont 7 qui ont vécu en prison par la suite (la Belgique l'autorise jusqu'à l'âge de trois ans). 4 autres y furent accueillis après une naissance hors détention. La majorité des enfants faisant l'objet de cette étude vivent donc séparés de leur mère.

Premier volet de la recherche : l'impact de l'incarcération des mères sur les enfants de moins de six ans

Divers troubles peuvent se manifester chez les nourrissons, notamment des difficultés relationnelles. Chez les petits, il peut s'agir de symptômes régressifs et post-traumatiques tels que des maux de tête et de ventre, des insomnies, des phobies nocturnes, des pleurs, mais aussi des angoisses d'abandon et un sentiment de culpabilité. Le maintien du lien permettrait de limiter les troubles psychologiques. « Le niveau de bien-être des enfants qui voient leur parent détenu serait plus élevé que celui de ceux qui ne le voient pas, remarquent les chercheurs. Ils ont une vision plus réaliste. » Pour le parent, le maintien des relations permet une meilleure réinsertion sociale et une réduction du risque de récidive. Cependant, tous ne choisissent pas de dire la vérité sur leur situation, pensant protéger leur enfant, minimiser le choc, maintenir une image positive. Ils ont aussi peur d'un rejet. L'enfant pourtant perçoit la tension de ses proches. Le manque d'information l'insécurise et l'effraie.



Garder son tout jeune enfant auprès de soi permet d'éviter les effets d'une séparation précoce mais les besoins d'un jeune enfant (hygiène, santé, relations sociales) sont difficiles à rencontrer en prison. Il s'imprègne d'un univers et, trop souvent, de rapports humains non souhaitables (violence, domination, humiliation). Il est rarement en contact avec d'autres membres de sa famille. La socialisation de la mère est aussi impactée. Les chercheurs notent que « *l'adaptation au milieu carcéral est moins difficile pour les bébés, pour ceux qui ne se déplacent pas encore et pour ceux qui n'ont pas ou peu connu la vie en dehors de la prison.* » Mais cette apparente adaptation des tout-petits n'est-elle pas encore plus néfaste pour leur capacité de socialisation future puisqu'ils intègrent comme référence ce mode de vie ?

Les chercheurs ont aussi observé que le soutien en prison pouvait être une réelle opportunité pour des femmes manquant de ressources matérielles ou psychologiques pour élever leur enfant dans des conditions peut-être meilleures qu'à l'extérieur. Cependant, l'incarcération rend compliqué l'exercice de l'autorité parentale. La détenue étant perçue principalement sous l'angle de sa condamnation, elle sera plus facilement

disqualifiée dans son rôle de mère. « *Ses comportements sont observés et jugés ; elle n'a guère droit à l'erreur* », constatent les chercheurs. Tout problème peut être interprété comme une incapacité à s'occuper de son enfant alors que les conditions d'éducation en prison ne lui permettent pas de prendre des décisions libres et impliquent des contraintes dont elle n'est pas responsable.

L'arrestation. Près d'un enfant sur deux a assisté à l'arrestation de sa mère. Parfois, une assistante sociale est présente mais, la plupart du temps, la prise en charge des enfants se fait dans l'urgence. Quelle solution ? A qui les confier ? Le réseau d'accueil est saturé. Le séjour en milieu hospitalier est une alternative fréquente mais inadaptée. L'urgence fait souvent fi de la proximité géographique et de la particularité de la situation. Le placement intrafamilial apparaît comme une solution naturelle car il maintient l'enfant dans un environnement connu ; c'est une solution rapide à mettre en œuvre mais elle n'est pas garantie de succès. « *Le poids de l'incarcération, les nouvelles charges et responsabilités, l'histoire familiale fragilisée, les enjeux relationnels, le risque de devoir faire un choix entre la détenue et l'enfant sont autant d'éléments pouvant perturber l'accueil par des proches* », disent les chercheurs.

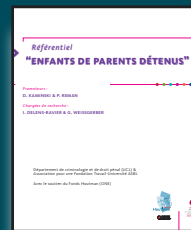
Maintenir le lien. Plusieurs canaux de communication coexistent pour maintenir le lien entre la mère et son enfant quand ils ne vivent pas ou plus ensemble en prison. Les visites : elles sont importantes. Même hebdomadaires, elles ne constituent cependant que de brefs moments dans la vie de l'enfant. L'organisation n'est pas toujours optimale. Les visites à table sont les plus fréquentes et ce n'est pas la formule qui permet le plus d'interactions. « *Or des jeux permettraient de désamorcer des situations difficiles* », notent les chercheurs. Le téléphone : il permet une interaction directe, mais limitée, et évite un déplacement. Il est qualifié d'intrusif pour l'enfant ; ce n'est pas lui qui passe le coup de fil, c'est toujours sa mère. La conversation manque aussi d'intimité. Et il coûte cher. « *Un système de vidéo serait peut-être plus adapté* », proposent-ils, pensant aux plus jeunes qui n'ont pas encore accès au langage. Le courrier : l'enfant peut s'en imprégner en le lisant, prendre

4. Le développement et l'accompagnement professionnels de réseaux de soutien, constitués notamment de bénévoles, qui accompagnent les enfants dans les déplacements et les visites dans une relation stable et continue, dans le but de mettre en place un réseau.

1 action, le réseau Itinérances, REP-Croix-Rouge puis Croix-Rouge uniquement (depuis 2006).

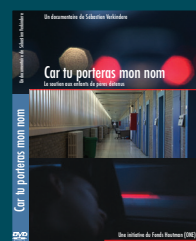
12 actions au total + 1 recherche évaluative conjointe (UcL/Fondation Travail-Université).

Outils toujours disponibles : rapports finaux, synthèses, référentiel « Enfants de parents détenus », brochure « Petit Tom en visite » et Cahiers 3 et 12.



2007

Soutien à la réalisation de 2 films, toujours disponibles aujourd'hui : « Car tu porteras mon nom » (S.Verkindere/Agit. Prod. SA) et « Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau » (B. Bellefroid/Les Films du Fleuve et Wallonie Image Production).



Colloque « Un parent en prison... Des enfants le vivent. » (octobre 2007)





l'initiative du contact. Il autorise divers modes d'expression : dessin, histoire, photos. Le parent incarcéré peut écrire autant qu'il le souhaite, mais doit en supporter le coût.

La remise en liberté. La libération de la mère s'accompagne d'un changement aussi radical qu'au moment de son arrestation. L'enfant a grandi, il a connu une nouvelle dynamique en son absence, il a créé d'autres liens, surtout lorsque les peines sont longues. Il a été hébergé dans différents lieux selon son âge, il a connu plusieurs adultes référents sans aucune continuité psychoaffective quelquefois... Il est donc important de préparer avec lui le retour prochain de sa mère. Lorsque l'enfant est placé en famille d'accueil extérieure ou en institution, la procédure de retour à une vie familiale est longue et rare. La mobilisation de la détenue passe par un accompagnement. Au-delà de ses bonnes intentions, sera-t-elle capable de maintenir le contact installé avec son enfant durant l'emprisonnement ? Comment éviter de tomber dans le contrôle social ? *« Lorsque nous avons interrogé les détenues, nous avons souvent eu l'impression d'un discours formaté, comme celui que l'on sert pour une demande de congé ou de libération conditionnelle... Mais cela n'exclut pas le fait qu'elles aient réellement intégré leur projet familial et de réinsertion. »* En général, les piliers de ce projet sont : trouver un logement, une formation, un emploi.

Second volet : un guide de bonnes pratiques

Suite à cet état des lieux, les chercheurs ont nommé plusieurs freins au bien-être et à la sécurité affective des jeunes enfants dont la mère est en prison :

Une amélioration de la situation ne peut passer que par la prise

Freins majeurs

- Une contradiction permanente entre les logiques sécuritaire et sociale
- L'inadéquation fondamentale de l'atmosphère carcérale
- Le caractère imprévisible de la détention
- La complexité du parcours de vie des enfants concernés
- Le manque de moyens du secteur de l'aide à la jeunesse
- Le manque d'information des mères incarcérées

en compte des besoins spécifiques de ces jeunes enfants, ainsi que par une plus grande sensibilisation et une meilleure coordination entre les intervenants concernés.

Le Fonds Houtman a soutenu la poursuite de ce projet entre 2014 et 2016, en ayant pour ambition de pouvoir financer l'organisation de modules destinés aux acteurs *extra-muros* impliqués dans la prise en charge de ces enfants : police, magistrature et barreau, services d'aide à la jeunesse, services spécialisés d'accueil de la petite enfance, services d'aide aux détenus, services lien, services psycho-sociaux des prisons. Ces intervenants ont présenté leur manière de travailler localement et discuté des pratiques envisageables pour favoriser la prise en charge des enfants. Ces échanges ont contribué à une



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par Tousssi, mineur dessaisi à Saint-Hubert.

meilleure connaissance des uns et des autres et, en créant un lien et une collaboration entre eux, la cohérence et la coordination se sont renforcées.

Ces modules ont mené à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, qui est en voie d'achèvement. Il suit les différentes étapes de la prise en charge de la mère et leurs conséquences pour l'enfant : privation de liberté ; décision relative à la mise en détention ; entrée en prison et détention. Une orientation transversale aux différentes étapes complète cette liste.

Ces bonnes pratiques, une petite trentaine, ne réclament pas de réforme institutionnelle fondamentale. *« Elles sont réalisables à court terme, soulignent les chercheurs. Elles ont d'ailleurs déjà été mises en place par endroits. »* Elles devraient cependant s'accompagner d'une réflexion globale sur ce qu'est la prison aujourd'hui, dans notre société. Comment l'éviter ? Comment en proposer de mieux adaptées pour que les enfants puissent y vivre avec leur mère de façon plus décente ? Comment garantir la sécurité affective et le développement du jeune enfant séparé de son parent ? Et penser aussi à l'après : quels acteurs pour quelle réinsertion ? *« Tant pour les mères que pour les autres détenus, ce sujet mérite une attention accrue. On appréhende cet après... C'est le vide abyssal, ce qui explique qu'il y en ait tellement qui reviennent en prison »*, concluent les chercheurs.

Le guide devrait bénéficier aujourd'hui d'une large diffusion. Il s'adresse à un vaste panel de professionnels.

Contact

Pr. F. Schoenaers, S. Megherbi et A. Lejeune
Université de Liège

Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CRIS)
Faculté des Sciences Sociales/Sociologie de l'organisation et de l'intervention

Bureau 2/100 - B31, Place des orateurs 3 (Quartier Agora), à 4000 Liège.

+32 (0)4 366 27 42.

Salim.Megherbi@ulg.ac.be – aude.lejeune@ulg.ac.be.



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par La Chambre 12, mineur dessaisi à Saint-Hubert.



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par Bxl 1070, mineur dessaisi à Saint-Hubert.

2007-2012

Protocole de collaboration Croix-Rouge/Fonds Houtman, poursuite du soutien au réseau Itinérances (prise en charge des frais de déplacement des volontaires) + **évaluation du réseau via l'ULB** entre 2009 et 2011 (7 mémoires).

2011

Séance d'hommage aux volontaires Itinérances et Cahiers 12 sur le réseau Itinérances

2011-2013

Recherche ULg « Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée : état des lieux en Communauté française de Belgique »

2012

Présentation des résultats de l'évaluation d'Itinérances (synthèse disponible)

2013

Nouvelle convention Croix-Rouge/Fonds Houtman pour la révision de la formation du volontaire

2014

Renforcement « Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée » suite aux recommandations de la recherche ULg de 2011-2013

2015-2016

2e convention ULg « Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est incarcérée » ; modules de sensibilisation destinés aux acteurs extramuros + rédaction d'un guide de bonnes pratiques – ce projet fait l'objet de ce Cahier...

Poursuite du soutien à Itinérances

Finalisation et diffusion du guide ULg « Guide de bonnes pratiques concernant la prise en charge et l'accompagnement des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone »



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux », prise par un mineur dessaisi à Saint-Hubert.



Photo extraite du livre « Au travers des barreaux » : les jeunes dessaisis ayant participé au projet DEI

Autres thématiques

Unité parents-bébé du CHU Tivoli (soutien du lien précoce) :

Convention 2008-2009-2010 avec le Dr L. Parise ; Cahiers 10 en mai 2010 sur la vulnérabilité du lien parents-bébé

Travaux de l'AMO Samarcande avec l'ULB sous le thème « Lutte contre la pauvreté » :

« De la parole des jeunes placés en IPPJ aux questionnements des professionnels » en 2011-2012 + pièce de théâtre-action « No Repère » et livret pédagogique en 2014-2015

Travaux de Défense des Enfants International (DEI-Belgique) en 2014-2016 faisant aussi l'objet de ce Cahier :

<http://www.childrightsbehindbars.eu/fr/>

Notons aussi en parallèle de nombreux travaux du côté de l'ONE et surtout la **signature**, en 2014, du « **Protocole d'accord relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et l'accompagnement des femmes enceintes en détention** » (État fédéral-Fédération Wallonie-Bruxelles-ONE).



L'eau@la bouche

Accessibilité à l'école pour les enfants handicapés : une cartographie

Le Fonds Houtman a soutenu plusieurs années durant une initiative qui vise à mettre à disposition des familles ayant un enfant handicapé un descriptif complet de toutes les informations relatives à l'**accessibilité des écoles (essentiellement écoles maternelles et primaires)** de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces informations sont récoltées sur base d'enquêtes réalisées par des volontaires dans les écoles et encodées sur le site <http://www.accessschool.eu>, développé par l'**Association nationale pour le logement des personnes handicapées (ANLH)**. Outre l'ANLH, les partenaires de ce projet au fil des ans ont été les suivants : l'ASBL Rare Didorders Belgium (RDB), l'AAIH (Association Aide aux Isolés et/ou Handicapés), l'ASBL Conseiller-Accompagner-Rencontrer-Namur, l'ASBL Belgian Senior Consultants (BSC Wallonie), ainsi que de l'ASBL Essor Conseils.

Les enquêtes, faute de subsides disponibles, se sont clôturées en 2014. En 2015-2016, le Fonds a décidé de réaliser une **cartographie** des zones couvertes, afin d'évaluer le chemin parcouru. Ces zones se trouvent dans **5 provinces : Namur, Bruxelles, le Hainaut, le Brabant wallon et le Luxembourg**. Près de 1.000 écoles ont été visitées et encodées.

Cette cartographie vous est présentée dans les pages qui suivent. Nul doute que l'idéal serait de compléter les zones n'ayant pas pu être couvertes par le soutien du Fonds...



Derniers appels à projets du Fonds : résultats

Repenser les espaces de récréation : vers l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie

172 candidatures sont parvenues au Fonds, et 9 ont été retenues :

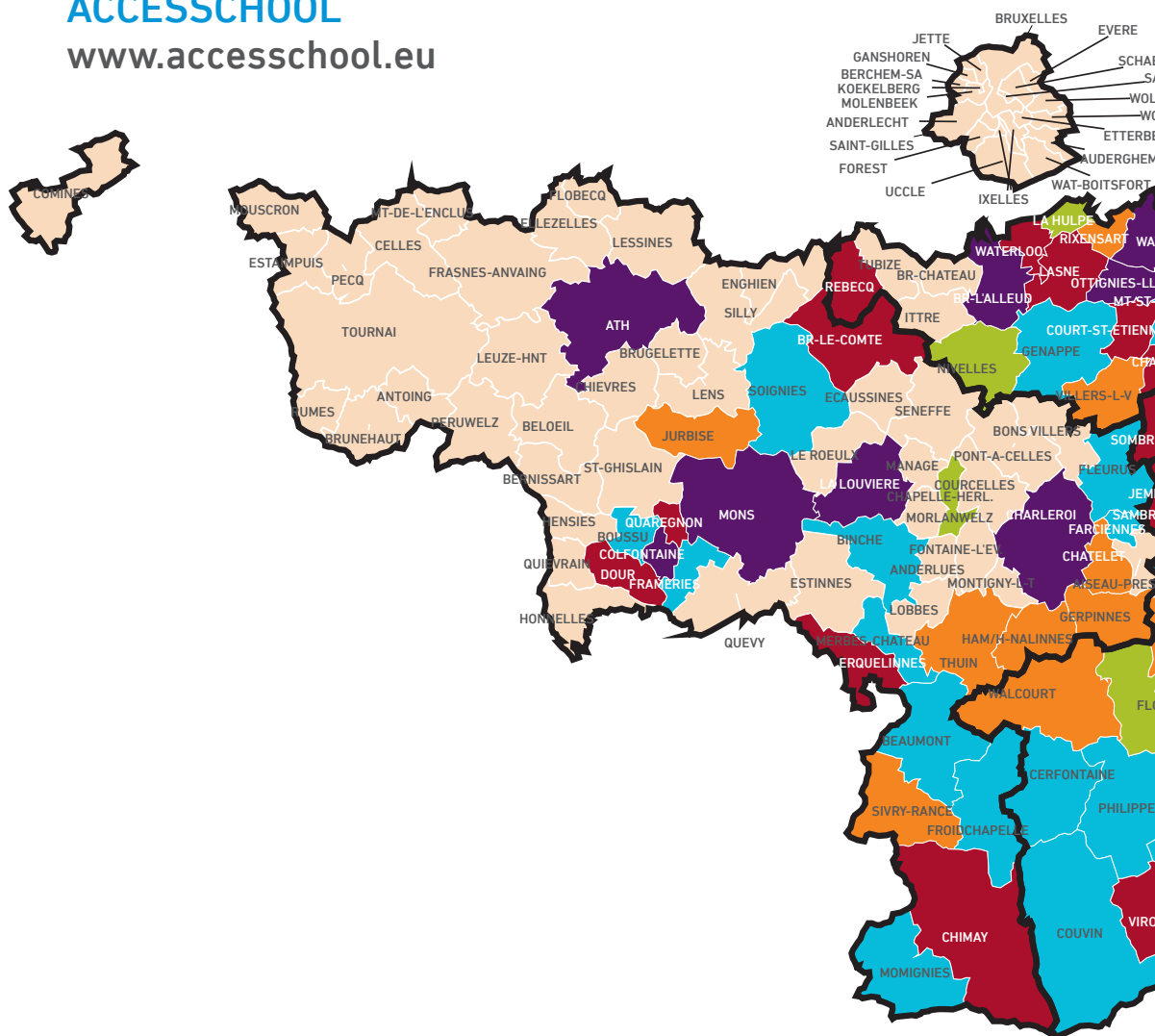
- « Mieux vivre ensemble à l'école », par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège ;
- « Be cool @school », par l'AMO Le Cercle (Ciney) ;
- « Place aux mots », par l'ASBL Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies ;
- « Dessine-moi des espaces de récréation... pour mieux vivre ensemble notre école ! », par le Service de Sciences de la Famille de l'Université de Mons ;
- « Cultivons la non-violence », par l'AMO Le Déclic (Mouscron) ;
- « Récré'action – Récré'motion », par l'Ecole Libre Saint-Walfroy (Pin-Chiny) ;



ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES EN FÉDÉRATION WALLONNE ETAT DES LIEUX RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN D'ACCESSCHOOL

ACCESSCHOOL

www.accessschool.eu



- Pas d'école visitée dans la commune
- Commune avec moins de 3 écoles visitées
- Commune avec 3 écoles visitées
- Commune avec 4 ou 5 écoles visitées
- Commune avec 6 à 9 écoles visitées
- Commune avec plus de 9 écoles visitées

REPARTITION DES COMMUNES SELON LE NOMBRE D'ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES



######



- « Aménageons et structurons notre cour de Récré-Action pour mieux vivre ensemble ! », par l'IMP René Thone (Ecole secondaire – Marcinelle) ;
- « Pas juste des récréations mais des récré-actions ! Pour une cour de récré rêvée pour tous et pour chacun ! », par l'Ecole communale bilingue de Bois-de-Lessines et son Association des Parents ;
- « Création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences – Expérimentation-évaluation-intégration », par l'ASBL Autour de l'Ecole (Liège).

Les projets sont en cours de démarrage.

La culture comme vecteur d'inclusion et d'émancipation des enfants

133 candidatures ont été transmises au Fonds dans le cadre de cet appel à projets. 6 projets ont été sélectionnés :

- « Philosophes et chercheurs d'art », par l'ASBL PhiloCité (Liège) ;
- « La culture est un voyage », par le Centre Culturel de Stavelot ;
- « A l'école, devenir acteur de son émancipation culturelle », par l'Ecole du Val (Vaux-sous-Chèvremont) ;
- « Ma maison ambulante : stage de théâtre pour enfants », par l'ASBL Théâtre Océan Nord (Schaerbeek) ;

- « A la découverte de la culture », par la Maison de quartier d'Helmet (Schaerbeek) ;
- « Enfants acteurs et passeurs de culture », par le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (Strépy-Bracquegnies).

Les projets sont également en cours de démarrage.

Comment accompagner la parentalité adolescente ?

Pour ce thème, 17 candidatures sont parvenues au Fonds. 1 projet a été retenu : « Parentalité adolescente et scolarité : un ressort pour l'intervention médico-psycho-sociale », par la Faculté de Psychologie de l'Université de Liège, avec l'AMO Reliance et le Service Universitaire de Gynécologie-Obstétrique du CHR de La Citadelle. Ce travail est en cours depuis septembre 2016.

Le droit scolaire : vraiment en faveur des jeunes ?

2 projets sont soutenus sous ce thème depuis fin 2015 et début 2016 :

- « Mes droits au bahut, application mobile innovante », par la Faculté de Droit de l'Université de Namur ;
- « Développement d'un site web sur le droit scolaire à l'usage des jeunes », par l'ASBL Bouillon de Cultures (Schaerbeek).

Prochain appel

Le prochain appel portera quant à lui vraisemblablement sur le thème de la prévention précoce de l'obésité dans la petite enfance.

Pour tout contact concernant l'ensemble des travaux, s'informer auprès du Fonds Houtman

+ 32 (0)2 5431171
info@fondshoutman.be.

 www.fondshoutman.be



Éditeur responsable : M. Vainsel,
Avenue de la Toison d'Or 60C,
1060 Bruxelles (Belgique).
Tél. +32 (0)2 543.11.71
Fax : +32 (0)2 543.11.78
www.fondshoutman.be

Coordination : Texto :
Tél. +32 (0)4 220 96 50
Création graphique :
Texto

Travail journalistique :
Pascale Meunier

Texto